



QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION ?

CAP ANNULATION

CONVENTION AXA ASSISTANCE N°2243704
OPTION ANNULATION ATTENTAT ET CATASTROPHE NATURELLE

QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION ?

- 1- Vous devez avertir votre agence de voyage de votre annulation dès la survenance de l'événement garanti empêchant votre départ.
- 2- Vous devez déclarer votre sinistre en ligne à Chapka Assurances dans les 5 jours suivants.
Rendez vous sur : <http://www.chapkadirect.fr/sinistre>

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

QUEL QUE SOIT LE MOTIF DE L'ANNULATION VOUS DEVREZ NOUS FOURNIR :

- Le bulletin d'inscription au voyage
- Les conditions générales de vente du voyage
- La facture d'achat du voyage
- La facture de frais d'annulation fournie par l'agence de voyage
- Les billets d'avion
- Un RIB

Selon le motif de l'annulation d'autres pièces seront demandées.

ANNULATION EN CAS DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ :

- Le certificat médical indiquant la date de première manifestation de la pathologie ainsi que la nature, ou le certificat de décès,
- Le rapport médical,
- Le décompte de la sécurité sociale et/ou de la mutuelle.

En cas d'hospitalisation :

- Le bulletin d'hospitalisation,
- Le compte rendu des examens.

ANNULATION EN CAS DE MALADIE, D'HOSPITALISATION OU DE DÉCÈS D'UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE :

- Un certificat médical indiquant la date de première manifestation de la pathologie ainsi que la nature de la pathologie, ou le certificat de décès,
- Le livret de famille (en cas de décès uniquement),
- Le rapport médical,

En cas d'hospitalisation :

- Le bulletin d'hospitalisation,
- Le compte rendu des examens.

ANNULATION EN CAS DE REFUS DE CONGÉS PAYÉS :

- Une attestation de votre supérieure hiérarchique indiquant la date à laquelle vos congés ont été acceptés puis la date à laquelle ceux-ci ont été annulés,
- Une copie de la fiche de paye.

ANNULATION EN CAS D'OBTENTION D'UN EMPLOI :

- La preuve de votre inscription à Pôle Emploi,
- La copie de votre contrat de travail.

ANNULATION EN CAS DE PERTE D'UN EMPLOI :

- La copie de la convocation à l'entretien préalable,
- La copie de notification du licenciement.

ANNULATION SUITE À UN AUTRE MOTIF :

- Tout élément permettant d'apporter la justification de la situation.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'assureur se réserve le droit de demander d'autres pièces justificatives si nécessaire.